



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2026-04-30

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard le 7 avril 2026 :

**RÈGLEMENT ÉDICTIONT LES DROITS ET DEVOIRS DES USAGERS DE LA BIBLIOTHÈQUE
LISE-BERGEVIN-DUCHARME AINSI QUE LES CONDITIONS D'UTILISATION DES
SERVICES ET DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

Ce règlement a pour objectif de définir les droits et les devoirs des usagers de la bibliothèque ainsi que les conditions d'utilisation des services et des ressources documentaires mis à leur disposition. Il s'applique à tous les usagers, quel que soit leur âge ou leur statut.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 9 AVRIL 2026.

Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [l'adoption du règlement #2026-04-30 – règlement édictant les droits et devoirs des usagers de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ainsi que les conditions d'utilisation des services et des ressources documentaires], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 9 avril 2026, à l'endroit suivant :

- Site Internet de la municipalité (stececiledelevrard.com)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard, ce 9 avril 2026.

Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière